



M E T P A R K

Date de télétransmission :	6 octobre 2025
Date de retour de l'acte :	6 octobre 2025
Identifiant de l'acte :	033-453335069-20251003-908-DE-1-1

CONSEIL ADMINISTRATION DU 3 OCTOBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 octobre à 10h00, le Conseil administration légalement convoqué le 19 septembre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

Etaient présents :

M. Christophe DUPRAT, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, M. Patrick PAPADATO, Mme Brigitte TERRAZA.

Etaient excusées et représentées :

Mme Isabelle RAMI à M. Patrick PAPADATO, Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Brigitte TERRAZA.

La séance est ouverte

Affaire 2025/05/10P

Parking des Grands Hommes - Mise en affectation complémentaire et affectation partielle

Vu la délibération n° 2025-392 du Conseil de Bordeaux Métropole du 26 septembre 2025, portant sur la reprise de biens mis en affectation à METPARK par Bordeaux Métropole.

Par délibération n°2004/0225 du 5 avril 2004, la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole, a créé une régie personnalisée, initialement dénommée Parcup puis METPARK, chargée de l'exploitation des parcs de stationnement et, par la suite, de la gestion de la fourrière métropolitaine.

Depuis sa création, Bordeaux Métropole a confié à METPARK, par dotation ou affectation,

différents biens nécessaires à l'exercice de ses missions de service public. Chaque mise à disposition ou reprise fait l'objet d'un procès-verbal contradictoire entre Bordeaux Métropole et METPARK.

Les mises en affectation emportent transfert des droits et obligations du propriétaire Bordeaux Métropole à la Régie qui en assure la bonne gestion sans toutefois opérer de transfert de propriété.

A l'inverse, les reprises d'immobilisations auprès de la régie METPARK emportent retour de l'ensemble des droits et obligations du propriétaire au bénéfice de Bordeaux Métropole.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4, ces opérations de mise en affectation ou de reprise donnent lieu à des écritures d'ordre non budgétaires, directement passées par le Service de Gestion Comptable de Bordeaux Métropole, sans nécessité d'ouverture de crédits.

Mise en affectation complémentaire des parties de trémies et rampes d'accès ouvertes du parking

Par délibération n°2021/0283 du Conseil de Bordeaux Métropole du 21 mai 2021, le parc des Grands Hommes a été mis en affectation auprès de la Régie METPARK.

Plus avant, le transfert de la propriété du parc des Grands Hommes avait été opéré entre la ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole par délibérations concordantes. L'acte de transfert en date du 23 novembre 2017 n'avait identifié que les volumes de parking partie de l'ensemble immobilier Place des Grands Hommes cadastré KO 179 et 267.

Un acte postérieur de cession en date du 14 septembre 2023 est venu régulariser le transfert des parties de trémies d'accès au parking sous parvis et voirie situé en dehors de cet ensemble et constituant le lot 2 de l'état descriptif de division en volumes de la parcelle KO268.

La mise en affectation du parc des Grands Hommes doit en conséquence être complétée pour tenir compte de cet acte régularisant le transfert de ces parties de trémies constituant un élément indispensable à la bonne exploitation du parking.

L'immobilisation correspondante est inventoriée dans le patrimoine de Bordeaux Métropole sous le numéro d'inventaire 23A0318, pour une valeur vénale de 12.500€.

La mise en affectation s'effectue à titre gratuit et relève d'une opération d'ordre non budgétaire.

Cette mise en affectation complémentaire doit être constatée pour une valeur de 12.500€ et sera intégrée dans le patrimoine de METPARK sous le numéro d'inventaire MAN 24001 correspondant à l'affectation initiale du parking des Grands Hommes. Ce bien fera l'objet d'un amortissement d'une durée de 39 ans correspondant à la durée restant à amortir du parking.

Reprise partielle de locaux devenus inutiles à l'exploitation du parking

Suivant mise en affectation du parc des Grands Hommes en date du 14 juin 2021, et conformément à la réglementation sécurité incendie, les équipements sécurité du parc ont été branchés en amont du TGBT, rendant inutile le groupe électrogène de secours existant.

En conséquence, les locaux techniques intégrant le groupe électrogène de secours et la cuve à fuel l'alimentant, constituant les volumes 10e et 37 de l'ensemble immobilier des Grands Hommes dont fait partie le parking, ne sont plus utiles à sa bonne exploitation.

Ces mêmes installations représentent en revanche un intérêt pour la galerie commerciale des Grands Hommes, pour augmenter la puissance de secours de ses équipements, compte tenu notamment de la mise aux normes de sa protection incendie.

Afin de permettre la cession de ces deux volumes, il convient préalablement de mettre fin à leur affectation auprès de la régie METPARK.

Ces volumes, représentant une surface d'environ 45m², font partie du parking inventorié dans le patrimoine affecté de la Métropole sous le numéro d'inventaire 17A0172.

La valeur brute de ce bien s'élève à 168.972,68 euros et la valeur nette comptable à 0 euros.

La reprise relève d'une opération d'ordre non budgétaire.

Cette sortie doit être constatée par METPARK pour une valeur de 168.972,68 euros au numéro d'inventaire MAN 24001 correspondant à l'affectation initiale du parking des Grands Hommes.

Aussi vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **Autoriser METPARK à constater comptablement à son actif l'affectation complémentaire du parking des Grands Hommes pour une valeur de 12.500 euros sous le numéro d'inventaire METPARK MAN24001.**
- **Acter la reprise partielle par Bordeaux Métropole des volumes 10e et 37 de l'ensemble immobilier des Grands Hommes pour une valeur de 168.972,68 euros sous le numéro d'inventaire METPARK MAN24001.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 3 octobre 2025

Pour expédition conforme

Président

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a horizontal stroke and a small vertical tick at the end.

Christophe DUPRAT